Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 2
	du 19/02/2020
INOX SPRAY	Imprimè le 19/02/2020
	Page n. 1/32
	Remplace la révision:1 (du: 14/03/2019)

# Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

# RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: 411 00 11200-2698 Dénomination INOX SPRAY

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination

Protecteur pour les surfaces métalliques avec effet acier inoxydable

supplèmentaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale Meccanocar Italia S.r.l.
Adresse Via San Francesco, 22
Localité et Etat 56033 Capannoli (PI)

Italy

Tél. +39 0587 609433 Fax +39 0587 607145

Courrier de la personne compétente,

personne chargée de la fiche de données de morene

sécurité.

moreno.meini@meccanocar.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à N° d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

## **RUBRIQUE 2. Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2015/830.

D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification e indication de danger:

Aérosol, catégorie 1	H222	Aérosol extrêmement inflammable.
	H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la
		chaleur.
Irritation oculaire, catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Irritation cutanée, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
unique, catégorie 3		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
unique, catégorie 3		

## 2.2. Éléments d'étiquetage

# **INOX SPRAY**

Revision n. 2

du 19/02/2020

Imprimè le 19/02/2020

Page n. 2/32

Remplace la révision:1 (du: 14/03/2019)

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:





Mentions d'avertissement:

Danger

## Mentions de danger:

**H222** Aérosol extrêmement inflammable.

**H229** Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

**H336** Peut provoquer somnolence ou vertiges.

## Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C / 122°F.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

**P261** Éviter de respirer les aérosols.

P280 Porter gants de protection et équipement de protection des yeux / du visage.

**Contient**: 4-METHYL-2-PENTANONE

ACETATE D'ETHYLE
ACETATE DE N-BUTYLE

## 2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

# **RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants**

## 3.2. Mélanges

Contenu:

Identification x = Conc. % Classification 1272/2008 (CLP)

**PROPANE** 

CAS 74-98-6 42,5  $\leq$  x < 45 Flam. Gas 1A H220, Press. Gas (Liq.) H280, Note de classification conforme

à l'annexe VI du Règlement CLP: U

CE 200-827-9

# **INOX SPRAY**

Revision n. 2

du 19/02/2020

Imprimè le 19/02/2020

Page n. 3/32

Remplace la révision:1 (du: 14/03/2019)

INDEX 601-003-00-5

N° Reg. 01-2119486944-21-XXXX

**ACETATE D'ETHYLE** 

CAS 141-78-6  $8.5 \le x < 10$ 

Flam. Liq. 2 H225, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, EUH066

CE 205-500-4

INDEX 607-022-00-5

N° Reg. 01-2119475103-46-XXXX

**BUTANE** 

CAS 106-97-8 9 ≤ x < 10,5 Flam. Gas 1A H220, Press. Gas (Liq.) H280, Note de classification conforme

à l'annexe VI du Règlement CLP: C U

CE 203-448-7

INDEX 601-004-00-0

N° Reg. 01-2119474691-32-XXXX XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)

CAS 1330-20-7 8,5 ≤ x < 10 Flam. Liq. 3 H226, Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4 H332, Skin Irrit. 2 H315,

Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: C

CE 215-535-7

INDEX 601-022-00-9

N° Reg. 01-2119488216-32-XXXX

4-METHYL-2-PENTANONE

CAS 108-10-1  $8.5 \le x < 10$  Flam. Lig. 2 H225, Acute Tox. 4 H332, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H335,

EUH066

CE 203-550-1

INDEX 606-004-00-4

N° Reg. 01-2119473980-30-XXXX

ACETATE DE N-BUTYLE

CAS 123-86-4  $8.5 \le x < 10$  Flam. Liq. 3 H226, STOT SE 3 H336, EUH066

CE 204-658-1

INDEX 607-025-00-1

N° Reg. 01-2119485493-29-XXXX

**ISOBUTANE** 

CAS 75-28-5  $9 \le x < 10,5$  Flam. Gas 1A H220, Press. Gas H280

CE 200-857-2

INDEX 601-004-00-0

N° Reg. 01-2119485395-27-XXXX

2-BUTOXYETHANOL

CAS 111-76-2  $2 \le x < 2,5$  Acute Tox. 4 H302, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315

CE 203-905-0 INDEX 603-014-00-0

N° Reg. 01-2119475108-36-XXXX

Le texte complet des indictions de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

Le produit est un aérosol contenant des agents propulseurs. Aux fins du calcul des dangers pour la santé, les agents propulseurs ne sont pas pris en compte (à moins qu'ils ne soient dangereux pour la santé). Les pourcentages indiqués tiennent compte des agents propulseurs.

Pourcentage agents propulseurs: 62,00 %

Meccanocar Italia S.r.I.	Revision n. 2
	du 19/02/2020
INOX SPRAY	Imprimè le 19/02/2020
	Page n. 4/32
	Remplace la révision:1 (du: 14/03/2019)

#### **RUBRIQUE 4. Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION: Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, appeler aussitôt un médecin.

INGESTION: Consulter aussitôt un médecin. Provoquer les vomissements uniquement sur instructions du médecin. Ne rien administrer par voie orale si la personne a perdu connaissance.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

## **RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

#### MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

En cas de surchauffe, les récipients de type aérosol peuvent se déformer, exploser et être projetés à très longue distance. Faire usage d'un casque de protection avant de s'approcher de l'incendie. Éviter de respirer les produits de combustion.

## 5.3. Conseils aux pompiers

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

## RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer toute source d'ignition (cigarettes, flammes, étincelles, etc.) ou de chaleur de la zone objet de la fuite. Éloigner les personnes non équipées de ces dispositifs. Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la dispersion dans l'environnement.

Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 2
	du 19/02/2020
INOX SPRAY	Imprimè le 19/02/2020
	Page n. 5/32
	Remplace la révision:1 (du: 14/03/2019)

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le produit écoulé à l'aide d'un matériau absorbant inerte. Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

# **RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas vaporiser sur flammes ou corps incandescents. Les vapeurs peuvent prendre feu par explosion: éviter toute accumulation de vapeurs en laissant ouvertes portes et fenêtres et en assurant une bonne aération (courant d'air). Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Ne pas respirer aérosols.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un milieu bien aéré, loin des rayons de soleil et à une température de moins de 50°C / 122°F, loin de toute source de combustion.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

## RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

ESP	España	LÍMITES DE EXPOSICIÓN PROFESIONAL PARA AGENTES QUÍMICOS EN ESPAÑA 2019 (INSST)
FRA	France	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984 - INRS
GBR	United Kingdom	EH40/2005 Workplace exposure limits (Third edition,published 2018)
ITA	Italia	DIRETTIVA (UE) 2017/164 DELLA COMMISSIONE del 31 gennaio 2017
NOR	Norge	Fastsatt av Arbeids- og sosialdepartementet 21. august 2018 med hjemmel i lov 17. juni 2005 nr. 62 om
		arbeidsmiljø, arbeidstid, stillingsvern mv. (arbeidsmiljøloven) § 1-3, § 1-4 og § 4-5
PRT	Portugal	Ministério da Economia e do Emprego Consolida as prescrições mínimas em matéria de protecção dos
		trabalhadores contra os riscos para a segurança e a saúde devido à exposição a agentes químicos no trabalho - Diário da República, 1.ª série - N.º 111 - 11 de junho de 2018
EU	OEL EU	Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive
		2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 91/322/CEE.
	TLV-ACGIH	ACGIH 2019

PROPANE Valeur limite de seu	ıil						
Туре	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations	
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm		
VLA	ESP		1000				
TLV	NOR	900	500				
TLV-ACGIH			1000				

## **ACETATE DE N-BUTYLE**

# **INOX SPRAY**

Revision n. 2

du 19/02/2020

Imprimè le 19/02/2020

Page n. 6/32

Remplace la révision:1 (du: 14/03/2019)

Valeur limite de seuil Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes /		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	Observatio	ns	
VLA	ESP	724	150	965	200			
VLEP	FRA	710	150	940	200			
WEL	GBR	724	150	966	200			
TLV	NOR		75					
TLV-ACGIH			50		150			
Concentration prévue sans effe	et sur l`environnemer	nt - PNEC						
Valeur de référence en eau do	uce			0,18	mg/	1		
Valeur de référence en eau de	mer			0,018	mg/	1		
Valeur de référence pour sédin	nents en eau douce			0,981	mg/	kg		
Valeur de référence pour sédin	nents en eau de mer			0,098	mg/	kg		
Valeur de référence pour les m				35,6	mg/	1		
Valeur de référence pour la cat	-			0,09	mg/	kg		
Santé –								
Niveau dérivé sans effet -	DNEL / DMEL Effets sur les				Effets sur les			
	consommateur				travailleurs			
Voie d`exposition	s Locaux aigus	Systém aigus	Locaux	Systém	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux	Systém
Orale		2 mg/kg bw/d	chroniques	chroniques 2 mg/kg bw/d			chroniques	chroniques
Inhalation	300 mg/m3	300 mg/m3	35,7 mg/m3	35,7 mg/m3	600 mg/m3	600 mg/m3	300 mg/m3	300 mg/m3
Dermique		6 mg/kg bw/d		6 mg/kg bw/d		11 mg/kg bw/d		11 mg/kg bw/d
						211/4		
	E					5.075		
Valeur limite de seuil	<b>E</b> état	TWA/8h		STEL/15min		Notes /		
Valeur limite de seuil			ppm		ppm		ns	
Valeur limite de seuil Type	état	mg/m3	ppm 20	mg/m3	ppm 50	Notes /	ns	
Valeur limite de seuil Type VLA			ppm 20 20		ppm 50	Notes /	ns	
4-METHYL-2-PENTANON Valeur limite de seuil Type  VLA VLEP WEL	état	mg/m3 83	20	mg/m3 208	50	Notes /	ns	
Valeur limite de seuil Type  VLA  VLEP	état ESP FRA	mg/m3 83 83	20	mg/m3 208 208	50 50	Notes / Observatio	ns	
Valeur limite de seuil Type  VLA  VLEP  WEL  VLEP	état  ESP FRA GBR ITA	mg/m3 83 83 208 83	20 20 50 20	mg/m3 208 208 416 208	50 50 100 50	Notes / Observatio	ns	
Valeur limite de seuil Type  VLA  VLEP  WEL	état  ESP FRA GBR	mg/m3 83 83 208	20 20 50	mg/m3 208 208 416	50 50 100	Notes / Observatio	ns	
Valeur limite de seuil Type  VLA  VLEP  WEL  VLEP  TLV  VLE	état  ESP FRA GBR ITA NOR	mg/m3 83 83 208 83	20 20 50 20 20 20	mg/m3 208 208 416 208 208	50 50 100 50 50	Notes / Observatio	ns	
Valeur limite de seuil Type  VLA  VLEP  WEL  VLEP  TLV  VLE  OEL	état  ESP FRA GBR ITA NOR PRT	mg/m3 83 83 208 83 83 83	20 20 50 20 20 20	mg/m3 208 208 416 208 208 208 208	50 50 100 50 50 50	Notes / Observatio	ns	
Valeur limite de seuil Type  VLA  VLEP  WEL  VLEP  TLV  VLE  OEL  TLV-ACGIH	état  ESP FRA GBR ITA NOR PRT EU	mg/m3  83  83  208  83  83  83  83  82	20 20 50 20 20 20 20 20	mg/m3 208 208 416 208 208 208 208	50 50 100 50 50 50 50	Notes / Observatio	ns	
Valeur limite de seuil Type  VLA  VLEP  WEL  VLEP  TLV  VLE  OEL  TLV-ACGIH  Concentration prévue sans effe	état  ESP FRA GBR ITA NOR PRT EU	mg/m3  83  83  208  83  83  83  83  82	20 20 50 20 20 20 20 20	mg/m3 208 208 416 208 208 208 208	50 50 100 50 50 50 50	Notes / Observatio	ns	
Valeur limite de seuil Type  VLA  VLEP  WEL  VLEP  TLV  VLE  OEL  TLV-ACGIH  Concentration prévue sans effet  Valeur de référence en eau doi	état  ESP FRA GBR ITA NOR PRT EU  et sur l'environnemer	mg/m3  83  83  208  83  83  83  83  82	20 20 50 20 20 20 20 20	mg/m3 208 208 416 208 208 208 208 208 307	50 50 100 50 50 50 50 50 75	Notes / Observatio	ns	
Valeur limite de seuil Type  VLA  VLEP  WEL  VLEP  TLV  VLE  OEL  TLV-ACGIH  Concentration prévue sans effet Valeur de référence en eau do	état  ESP FRA GBR ITA NOR PRT EU  et sur l'environnemer uce mer	mg/m3  83  83  208  83  83  83  83  82	20 20 50 20 20 20 20 20	mg/m3 208 208 416 208 208 208 208 208 307	50 50 100 50 50 50 50 75	PEAU PEAU	ns	
Valeur limite de seuil Type  VLA  VLEP  WEL  VLEP  TLV  VLE  OEL  TLV-ACGIH  Concentration prévue sans effet Valeur de référence en eau dout Valeur de référence en eau de Valeur de référence pour sédin	état  ESP FRA GBR ITA NOR PRT EU  et sur l'environnemer uce mer nents en eau douce	mg/m3  83  83  208  83  83  83  83  82	20 20 50 20 20 20 20 20	mg/m3  208  208  416  208  208  208  208  208  208  0,6  0,06	50 50 100 50 50 50 50 75	Notes / Observatio	ns	
Valeur limite de seuil Type  VLA  VLEP  WEL  VLEP  TLV	état  ESP FRA GBR ITA NOR PRT EU  et sur l'environnemer uce mer nents en eau douce nents en eau de mer	mg/m3 83 83 208 83 83 83 83 81 82 ent - PNEC	20 20 50 20 20 20 20 20	mg/m3  208  208  416  208  208  208  208  208  307  0,6  0,06  8,27	50 50 100 50 50 50 50 75 mg/ mg/	PEAU PEAU  I I kg	ns	

#### Revision n. 2 Meccanocar Italia S.r.l. du 19/02/2020 Imprimè le 19/02/2020 **INOX SPRAY** Page n. 7/32 Remplace la révision:1 (du: 14/03/2019) Effets sur les Effets sur les travailleurs consommateur Voie d`exposition Locaux aigus Systém aigus Locaux Systém Locaux aigus Systém aigus Locaux Systém chroniques chroniques chroniques chroniques 4,2 mg/kg Orale bw/d Inhalation 155,2 mg/m3 155,2 mg/m3 14,7 mg/m3 14,7 mg/m3 208 mg/m3 208 mg/m3 83 mg/m3 83 mg/m3 11,8 mg/kg 4,2 mg/kg Dermique bw/d bw/d **XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)** Valeur limite de seuil TWA/8h STEL/15min Туре état Notes / Observations mg/m3 ppm mg/m3 ppm VLA ESP 221 50 442 100 PEAU VLEP FRA 50 442 100 PEAU WEL GBR 220 50 441 100 PEAU VLEP 442 PEAU ITA 221 50 100 NOR PEAU TI V 108 25 VLE PRT 221 50 442 100 PEAU OEL EU 221 50 442 100 PEAU TLV-ACGIH 434 100 651 150 Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC Valeur de référence en eau douce 0.327 mg/l Valeur de référence en eau de mer 0,327 mg/l Valeur de référence pour sédiments en eau douce 12,46 mg/kg 12,46 Valeur de référence pour sédiments en eau de mer mg/kg Valeur de référence pour les microorganismes STP 6.58 mg/l Valeur de référence pour la catégorie terrestre 2 31 mg/kg Santé -Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL Effets sur les consommateur travailleurs Voie d`exposition Locaux aigus Systém aigus Locaux Systém Locaux aigus Systém aigus Locaux Systém chroniques chroniques chroniques chroniques Orale 12,5 mg/kg bw/d Inhalation 260 mg/m3 260 mg/m3 65,3 mg/m3 65,3 mg/m3 442 mg/m3 442 mg/m3 221 mg/m3 221 mg/m3 Dermique 125 mg/kg 212 mg/kg bw/d bw/d

BUTANE									
Valeur limite de seuil									
Туре	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations			
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm				
VLA	ESP		1000			Gases			
VLEP	FRA	1900	800						
WEL	GBR	1450	600	1810	750				
TLV	NOR	600	250						
TLV-ACGIH					1000				

# **INOX SPRAY**

Revision n. 2

du 19/02/2020

Imprimè le 19/02/2020

Page n. 8/32

Remplace la révision:1 (du: 14/03/2019)

ACETATE D'ETHYLE Valeur limite de seuil								
Гуре	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observatio	ns	
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm			
VLA	ESP	734	200	1468	400			
VLEP	FRA	1400	400					
WEL	GBR	734	200	1468	400			
VLEP	ITA	734	200	1468	400			
TLV	NOR	734	200					
VLE	PRT	734	200	1468	400			
OEL	EU	734	200	1468	400			
TLV-ACGIH		1441	400					
Concentration prévue sans effet s	sur l`environnemer	nt - PNEC						
Valeur de référence en eau douc	e			0,24	mg/	1		
Valeur de référence en eau de m	ner			0,024	mg/	1		
Valeur de référence pour sédime	ents en eau douce			1,15	mg/	kg		
Valeur de référence pour sédime	ents en eau de mer			0,115	mg/	kg		
Valeur de référence pour les mici	roorganismes STP			650	mg/	1		
Valeur de référence pour la chaîr	ne alimentaire (emp	ooisonnement sec	ondaire)	0,2	mg/	kg		
Valeur de référence pour la catég				0,148	mg/	kg		
Niveau dérivé sans effet - D	Effets sur les consommateur s				Effets sur les travailleurs			
Voie d`exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale			cinoriiques	4,5 mg/kg bw/d			critoriiques	critoriiques
Inhalation	734 mg/m3	734 mg/m3	367 mg/m3	367 mg/m3	1468 mg/m3	1468 mg/m3	734 mg/m3	734 mg/m3
Dermique				37 mg/kg bw/d				63 mg/kg bw/d
Valeur limite de seuil	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes /		
Valeur limite de seuil	état		nom		ppm	Notes / Observatio	ns	
Valeur limite de seuil Type		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	Observatio	ns	
Valeur limite de seuil Type VLA	ESP	mg/m3 98	20	mg/m3 245	50	Observatio	ns	
Valeur limite de seuil Type  VLA  VLEP	ESP FRA	mg/m3 98 49	20	mg/m3 245 246	50 50	Observatio PEAU PEAU	ns	
Valeur limite de seuil Type  VLA  VLEP  WEL	ESP FRA GBR	mg/m3 98 49 123	20 10 25	mg/m3 245 246 246	50 50 50	PEAU PEAU PEAU	ns	
Valeur limite de seuil Type  VLA  VLEP  WEL  VLEP	ESP FRA GBR ITA	mg/m3 98 49 123 98	20 10 25 20	mg/m3 245 246	50 50	PEAU PEAU PEAU PEAU	ns	
Valeur limite de seuil Type  VLA  VLEP  WEL  VLEP	ESP FRA GBR ITA NOR	mg/m3  98  49  123  98  50	20 10 25 20 10	mg/m3 245 246 246 246	50 50 50 50	PEAU PEAU PEAU PEAU PEAU PEAU	ns	
Valeur limite de seuil Type  VLA  VLEP  WEL  VLEP  TLV	ESP FRA GBR ITA NOR PRT	mg/m3  98  49  123  98  50  98	20 10 25 20 10 20	mg/m3 245 246 246 246	50 50 50 50 50	PEAU PEAU PEAU PEAU PEAU PEAU PEAU PEAU	ns	
Valeur limite de seuil Type  VLA  VLEP  WEL  VLEP  TLV  VLE  OEL	ESP FRA GBR ITA NOR	mg/m3  98  49  123  98  50  98  98	20 10 25 20 10 20 20	mg/m3 245 246 246 246	50 50 50 50	PEAU PEAU PEAU PEAU PEAU PEAU	ns	
Valeur limite de seuil Type  VLA  VLEP  WEL  VLEP  TLV  VLE  OEL  TLV-ACGIH	ESP FRA GBR ITA NOR PRT EU	mg/m3  98  49  123  98  50  98  98  97	20 10 25 20 10 20	mg/m3 245 246 246 246	50 50 50 50 50	PEAU PEAU PEAU PEAU PEAU PEAU PEAU PEAU	ns	
Valeur limite de seuil Type  VLA  VLEP  WEL  VLEP  TLV  VLE  OEL  TLV-ACGIH  Concentration prévue sans effet s	ESP FRA GBR ITA NOR PRT EU	mg/m3  98  49  123  98  50  98  98  97	20 10 25 20 10 20 20	mg/m3 245 246 246 246 246 246	50 50 50 50 50	PEAU PEAU PEAU PEAU PEAU PEAU PEAU PEAU	ns	
2-BUTOXYETHANOL Valeur limite de seuil Type  VLA  VLEP  WEL  VLEP  TLV  VLE  OEL  TLV-ACGIH  Concentration prévue sans effet s Valeur de référence en eau douc	ESP FRA GBR ITA NOR PRT EU	mg/m3  98  49  123  98  50  98  98  97	20 10 25 20 10 20 20	mg/m3 245 246 246 246	50 50 50 50 50	PEAU PEAU PEAU PEAU PEAU PEAU PEAU PEAU	ns	

Valeur de référence pour sédiments en eau douce	34,6	mg/kg	
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	3,46	mg/kg	_
Valeur de référence pour les microorganismes STP	463	mg/l	
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)	0,02	mg/kg	
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	2,33	mg/kg	

#### Santé -

Niveau dérivé sans effe	et - DNEL / DMEL							
	Effets sur les				Effets sur les			
	consommateur				travailleurs			
	S							
Voie d`exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux	Systém	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux	Systém
			chroniques	chroniques			chroniques	chroniques
Orale		26,7 mg/kg		6,3 mg/kg				
		bw/d		bw/d				
Inhalation	147 mg/m3	426 mg/m3		59 mg/m3	246 mg/m3			98 mg/m3
Dermique		89 mg/kg/d		75 mg/kg bw/d		89 mg/kg bw/d		125 mg/kg bw/d

#### Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

## PROTECTION DES MAINS

Non indispensable.

#### PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

#### PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

## PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type AX combiné à un filtre de type P (réf. norme EN 14387).

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

## CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

## ISOBUTANE

Gants de protection appropriés en matériau de gants, par ex. gants en caoutchouc nitrile butadiène (NBR), gants en cuir, isolation thermique Sélection de gants de protection pour répondre aux exigences spécifiques du lieu de travail.

L'adéquation à des lieux de travail spécifiques doit être clarifiée avec les fabricants de gants de protection.

Les informations sont basées sur nos tests, les références de la littérature et les informations des fabricants de gants ou dérivées par analogie avec des matériaux similaires.

Rappelez-vous que le temps utile par jour d'un gant de protection chimique peut être beaucoup plus court que le temps de percée déterminé selon la norme EN 374 en raison des nombreux facteurs d'influence impliqués.

## ACETATE DE N-BUTYLE

Portez des gants de protection. Les recommandations sont énumérées ci-dessous. D'autres matériaux de protection peuvent être utilisés, selon la situation, si des données adéquates sur la dégradation et la perméation sont disponibles. Si d'autres produits chimiques sont utilisés ensemble avec ce produit chimique, la sélection des matériaux doit être basée sur la protection de tous les produits chimiques présents.

#### 4-METHYL-2-PENTANONE

Pour un contact prolongé, les matériaux de gants de protection suivants sont recommandés:

- Pour plus de 8 heures de résistance au MIBK:

PE / EVAL / PE (multicouche)

PE / PA / PE (multicouche)

(PE = polyéthylène; EVAL = copolymère éthylène-vinyl-alcool; PA: polyamide)

- Pour plus de 4 heures de résistance au MIBK:

Caoutchouc butyle

Pour un contact intermittent, la résistance au MIBK est inférieure à 1 heure avec les matériaux suivants pour les gants de protection (d'une épaisseur supérieure à 0.3 mm):

Chlorure de polyvinyle - PVC

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc néoprène

Ils ne sont donc pas recommandés pour les activités de plus d'une heure.

Les temps indiqués sont suggérés par des mesures prises à température ambiante. Températures augmentées par les substances chauffées, la chaleur corporelle, etc. Et un affaiblissement de l'épaisseur de couche effective provoqué par l'expansion peut conduire à des temps de percée beaucoup plus courts. En cas de doute, contactez le fabricant du gant. Une augmentation / diminution de 1,5 fois de l'épaisseur de la couche double / divise par deux le temps de percée. Ces données ne s'appliquent qu'à la substance pure. Transférés à des mélanges de substances, ces chiffres ne doivent être considérés que comme une aide à l'orientation.

## ACETATE D'ETHYLE

Gants en caoutchouc butyle (temps d'ouverture> 480 minutes), caoutchouc Néoprène ™, caoutchouc nitrile (temps d'ouverture jusqu'à 480 minutes).

## RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique aérosol Couleur gris

Odeur caractéristique
Seuil olfactif Pas disponible
pH Pas disponible
Point de fusion ou de congélation Pas disponible
Point initial d`ébullition Pas disponible
Intervalle d`ébullition Pas disponible
Point d'éclair < 0 °C

## **INOX SPRAY**

Revision n. 2

du 19/02/2020

Imprimè le 19/02/2020

Page n. 11/32

Remplace la révision:1 (du: 14/03/2019)

Taux d'évaporation Pas disponible Inflammabilité de solides et gaz Pas disponible Limite inférieur d'inflammabilité Pas disponible Limite supérieur d'inflammabilité Pas disponible Limite inférieur d'explosion Pas disponible Limite supérieur d'explosion Pas disponible Pression de vapeur Pas disponible Densité de vapeur Pas disponible

Solubilité insoluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau Pas disponible
Température d`auto-inflammabilité Pas disponible
Température de décomposition Pas disponible
Viscosité Pas disponible
Propriétés explosives Pas disponible
Propriétés comburantes Pas disponible

9.2. Autres informations

Densité relative

VOC (Directive 2010/75/CE): 73,36 % - 553,87 g/litre

## RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

## 10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

0,755

ACETATE DE N-BUTYLE

Se décompose au contact de: eau.

4-METHYL-2-PENTANONE

Réagit violemment avec: métaux légers. Attaque différents types de matières plastiques.

ACETATE D'ETHYLE

Il se décompose lentement en acide acétique et en éthanol sous l'action de la lumière, de l'air et de l'eau. Stable dans des conditions normales. Lors du stockage, il est lentement décomposé par l'eau.

2-BUTOXYETHANOL

Se décompose sous l'effet de la chaleur.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

## ISOBUTANE

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

#### ACETATE DE N-BUTYLE

Risque d'explosion au contact de: agents oxydants forts. Peut réagir dangereusement avec: hydroxides alcalins, tert-butoxide de potassium. Forme des mélanges explosifs avec: air.

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

## 4-METHYL-2-PENTANONE

Peut réagir violemment avec: agents oxydants.Forme des peroxydes avec: air.Forme des mélanges explosifs avec: air chaud.

## XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)

Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.Réagit violemment avec: forts oxydants,acides forts,acide nitrique,perchlorates.Peut former des mélanges explosifs avec: air.

## BUTANE

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

#### ACETATE D'ETHYLE

Risque d'explosion au contact de: métaux alcalins,hydrures,oléum.Peut réagir violemment avec: fluor,agents oxydants forts,acide chloro-sulfurique,tert-butoxide de potassium.Forme des mélanges explosifs avec: air.

## 2-BUTOXYETHANOL

Peut réagir dangereusement avec: aluminium, agents oxydants. Forme des peroxydes avec: air.

#### 10.4. Conditions à éviter

Éviter le réchauffement.

## ISOBUTANE

Tenir à l'écart de la chaleur et d'autres causes d'incendie.

#### ACETATE DE N-BUTYLE

Éviter l'exposition à: humidité, sources de chaleur, flammes nues.

Évitez tout contact avec la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les décharges d'électricité statique. Évitez toute source d'inflammation.

# Revision n. 2 Meccanocar Italia S.r.l. du 19/02/2020 Imprimè le 19/02/2020 **INOX SPRAY** Page n. 13/32 Remplace la révision:1 (du: 14/03/2019) 4-METHYL-2-PENTANONE Éviter l'exposition à: sources de chaleur. Tenir à l'écart de la chaleur et d'autres causes d'incendie. BUTANE Évitez la chaleur et les sources d'ignition. ACETATE D'ETHYLE Éviter l'exposition à: lumière, sources de chaleur, flammes nues. Sources d'inflammation. 2-BUTOXYETHANOL Éviter l'exposition à: sources de chaleur, flammes nues. Températures élevées et sources d'inflammation. Exposition prolongée avec air / oxygène et lumière. 10.5. Matières incompatibles Réducteurs et oxydants forts, bases et acides forts, matériaux à haute température. ISOBUTANE Agents oxydants forts, chlore, oxygène. ACETATE DE N-BUTYLE Incompatible avec: eau, nitrates, forts oxydants, acides, alcalis, zinc. Acides forts et bases fortes, agents oxydants forts. 4-METHYL-2-PENTANONE Incompatible avec: substances oxydantes, substances réductrices. Agents oxydants forts, ozone, peroxyde d'hydrogène, (formation de peroxydes instables) BUTANE

Meccanocar Italia S.r.I.	du 19/02/2020
INOX SPRAY	Imprimè le 19/02/2020
INOX OF IXAT	Page n. 14/32
	Remplace la révision:1 (du: 14/03/2019)
Agents oxydants forts, chlore, oxygène.	
Agente oxydanie forte, enlere, exygene.	
ACETATE D'ETHYLE	
AGETATE DETITIEE	
Incompatible avec: acides,bases,forts oxydants,aluminium,nitrates,acide chloro-sulfurique.Matériaux non compatibles	s: matériaux plastiques.
Agents oxydants, acides, alcalis.	
2-BUTOXYETHANOL	
Agents oxydants.	
Agents oxydants.	
10.6. Produits de décomposition dangereux	
10.0. Froduits de decomposition dangereux	
ISOBUTANE	
En cas d'incendie ou de production de décomposition thermique, par exemple, monoxyde de carbone, dioxyde de ca	rbone (CO2).
4-METHYL-2-PENTANONE	
Vapeurs organiques	
vapeurs organiques	
DUTANE	
BUTANE	
En cas d'incendie ou de production de décomposition thermique, par exemple, monoxyde de carbone, dioxyde de ca	rbone (CO2).
ACETATE D'ETHYLE	
Oxydes de carbone lors de la combustion.	
2-BUTOXYETHANOL	
Peut dégager: hydrogène.	
Oxydes de carbone.	

# **RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques**

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.

Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

ACETATE DE N-BUTYLE

TRAVAILLEURS: inhalation; contact avec la peau.

XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)

TRAVAILLEURS: inhalation; contact avec la peau.

POPULATION: ingestion de nourriture ou d'eau contaminés; inhalation air ambiant.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### ACETATE DE N-BUTYLE

Chez l'homme, les vapeurs de la substance provoque une irritation des yeux et du nez. En cas d'exposition répétée, provoque irritation cutanée, dermatose (accompagnée de sécheresse et de gerçures) et kératite.

XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)

Action toxique sur le système nerveux central (encéphalopathies); action irritante sur la peau, la conjonctive, la cornée et l'appareil respiratoire.

Effets interactifs

## ACETATE DE N-BUTYLE

A été recensé, chez un ouvrier de 33 ans, un cas d'intoxication aiguë lors d'une opération de nettoyage d'un réservoir avec un produit contenant des xylènes, de l'acétate de butyle et de l'acétate de glycol éthylénique. Le sujet présentait: irritation conjonctivale et irritation de la trachée respiratoire, somnolence et troubles de la coordination des mouvements; symptômes qui se sont résorbés au bout de 5 heures. Les symptômes sont attribués à un empoisonnement aux xylènes mixtes et à l'acétate de butyle, avec éventuel effet synergique responsable des effets neurologiques. Des cas de kératite vacuolaire ont été observés chez des travailleurs exposés à un mélange de vapeurs d'acétate de butyle et d'isobutanol, sans certitude quant à la responsabilité d'un solvant particulier (INRC, 2011).

## XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)

La consommation d'alcool interfère avec le métabolisme de la substance en l'inhibant. La consommation d'éthanol (0,8 g/kg) avant une exposition de 4 heures à des vapeurs de xylènes (145 et 280 ppm) provoque une diminution de 50% de l'excrétion d'acide méthylhippurique, tandis que la concentration de xylènes dans le sang est multipliée par 1,5

2. Parallèlement, on note une augmentation des effets secondaires de l'éthanol. Le métabolisme des xylènes est augmenté par des inducteurs enzymatiques de type phénobarbital et 3-méthyle-cholentrène. L'aspirine et les xylènes inhibent mutuellement leur conjugaison avec la glycine, avec comme conséquence la diminution de l'excrétion urinaire d'acide méthylhippurique. D'autres produits industriels peuvent interférer avec le métabolisme des xylènes.

## TOXICITÉ AIGUË

LC50 (Inhalation) du mélange: > 20 mg/l LD50 (Oral) du mélange: >2000 mg/kg

# **INOX SPRAY**

Revision n. 2

du 19/02/2020

Imprimè le 19/02/2020

Page n. 16/32

Remplace la révision:1 (du: 14/03/2019)

LD50 (Dermal) du mélange:

>2000 mg/kg

2-BUTOXYETHANOL

LD50 (Or.) 615 mg/kg Rat

LD50 (Der) 405 mg/kg Rabbit

LC50 (Inh) 2,2 mg/l/4h Rat

4-METHYL-2-PENTANONE

LD50 (Or.) 2080 mg/kg Rat

LD50 (Der) > 16000 mg/kg Rabbit

LC50 (Inh) > 8,2 mg/l/4h Rat

#### PROPANE

Méthode: étudier les concentrations auxquelles les effets du SNC se produisent après une exposition par inhalation au propane en mesurant la CL50 (15 min) et la CE50 (CNS) (10 min) chez le rat.

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Alderley Park (SPF); mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation Résultats: CL50> 800 000 ppm

#### ACETATE DE N-BUTYLE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 423

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50 = 12,2 ml / kg pc

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 402

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée Résultats: DL50> 16 mL / kg pc

# XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.1

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (F344 / N; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50 = 3523 mg / kg pc

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.2

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (mâle)

Voie d'exposition: Ínhalation (vapeurs)

Résultats: DL50 = 6700 ppm

## BUTANE

# **INOX SPRAY**

Revision n. 2

du 19/02/2020

Imprimè le 19/02/2020

Page n. 17/32

Remplace la révision:1 (du: 14/03/2019)

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Alderley Park (SPF); mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation Résultats: CL50: 1 443 mg / L d'air

## ACETATE D'ETHYLE

Méthode: règle multi-substances pour le test de neurotoxicité 40 CFR partie 799 (58 FR 40262)

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: négatifs Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: DL50> 20 000 mg / kg pc

## 2-BUTOXYETHANOL

Méthode: OCDE 401

Fiabilité: 1

Espèce: cobaye (Hartley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50 = 1414 mg / kg pc Méthode: CFR titre 49, section 173.132

Fiabilité: 2

Espèce: cobaye (Dunkin-Hartley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeur)

Résultats: Non classé Méthode: OCDE 402

Fiabilité: 1

Espèce: cobaye (Hartley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée Résultats: Non classé

## CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Provoque une irritation cutanée

## ACETATE DE N-BUTYLE

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 404

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée Résultats: non irritant

## 4-METHYL-2-PENTANONE

Méthode: Ligne directrice 404 de l'OCDE

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée Résultats: non irritant

## 2-BUTOXYETHANOL

Méthode: Méthode UE B.4

# **INOX SPRAY**

Revision n. 2

du 19/02/2020

Imprimè le 19/02/2020

Page n. 18/32

Remplace la révision:1 (du: 14/03/2019)

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: irritant

Référence bibliographique: Jacobs G, Martens M, Mosselmans G, Proposition de concentrations limites pour l'irritation cutanée dans le cadre d'une

nouvelle directive CEE sur la classification et l'étiquetage des préparations. (1987)

## LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque une sévère irritation des yeux

#### ACETATE DE N-BUTYLE

Méthode: OCDE 405

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire Résultats: non irritant

#### 4-METHYL-2-PENTANONE

Méthode: Ligne directrice 405 de l'OCDE

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire Résultats: légèrement irritant

#### ACETATE D'ETHYLE

Méthode: OCDE 405

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire Résultats: non irritant

## 2-BUTOXYETHANOL

Méthode: OCDE 405

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: irritant

## SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

## 2-BUTOXYETHANOL

Méthode: OCDE 406

Fiabilité: 1

Espèce: cobaye (Dunkin-Hartley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée Résultats: non sensibilisant

Méthode: équivalente ou similaire au test OCDE 474 in vivo

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (B6C3F1) Résultats: négatifs

Sensibilisation cutanée

# **INOX SPRAY**

Revision n. 2

du 19/02/2020

Imprimè le 19/02/2020

Page n. 19/32

Remplace la révision:1 (du: 14/03/2019)

#### 4-METHYL-2-PENTANONE

Méthode: Ligne directrice 406 de l'OCDE

Fiabilité: 1

Espèce: cobaye (albinos; femelle) Voie d'exposition: cutanée Résultats: non sensibilisant

#### ACETATE D'ETHYLE

Méthode: OCDE 406

Fiabilité: 1

Espèce: cobaye (Dunkin-Hartley; femelle)

Voie d'exposition: cutanée Résultats: non sensibilisant

## MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

## PROPANE

Méthode: test in vitro OCDE 471

Fiabilité: 1

Espèce: Histidine Salmonella

Résultats: négatifs avec ou sans activation métabolique

Méthode: test OCDE 474 in vivo

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley CD; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (gaz)

Résultats: négatifs

## ACETATE DE N-BUTYLE

Méthode: équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 471

Fiabilité: 2

Espèce: S. typhimurium, E. Coli

Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique

Méthode: test OCDE 474 in vivo

Fiabilité: 2

Espèce: Souris (NMRI; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale Résultats: négatifs

## 4-METHYL-2-PENTANONE

Méthode: équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 471

Fiabilité: 1

Espèce: S. typhimurium Résultats: négatifs

Méthode: équivalente ou similaire au test in vivo OCDE 474

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (CD-1; mâle / femelle) Voie d'exposition: intrapéritonéale

Résultats: négatifs

## XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.10-test in vitro

## **INOX SPRAY**

Revision n. 2

du 19/02/2020

Imprimè le 19/02/2020

Page n. 20/32

Remplace la révision:1 (du: 14/03/2019)

Fiabilité: 2

Espèce: hamster chinois

Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 478

Fiabilité: 2

Espèce: Souris (Swiss Webster; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée Résultats: négatifs

## BUTANE

Méthode: test in vitro OCDE 471

Fiabilité: 1

Espèce: souches de Salmonella, S. typhimurium Résultats: négatifs sans activation métabolique

Méthode: test OCDE 474 in vivo

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley CD; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (gaz)

Résultats: négatifs

#### ACETATE D'ETHYLE

Méthode: équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 471

Fiabilité: 2

Espèce: S. typhimurium

Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique Méthode: équivalente ou similaire au test in vivo OCDE 474

Fiabilité: 2

Espèce: hamster chinois (mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale Résultats: négatifs

#### 2-BUTOXYETHANOL

Méthode: équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 471

Fiabilité: 1

Espèce: S. typhimurium TA 1535

Résultats: négatifs

Référence bibliographique:

Méthode: équivalente ou similaire au test OCDE 474 in vivo

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (B6C3F1) Résultats: négatifs

# <u>CANCÉROGÉNICITÉ</u>

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

## 4-METHYL-2-PENTANONE

Méthode: Ligne directrice 451 de l'OCDE

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (F344 / N; mâle / femelle) Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: NOAEC 450 ppm

## XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)

Classé dans le groupe 3 (non classifiable comme cancérigène pour l'homme) par l'International Agency for Research on Cancer (IARC). La US Environmental Protection Agency (EPA) soutient que les "

# **INOX SPRAY**

Revision n. 2

du 19/02/2020

Imprimè le 19/02/2020

Page n. 21/32

Remplace la révision:1 (du: 14/03/2019)

données ne permettent pas une évaluation du potentiel cancérigène

.

## TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### BUTANE

Méthode: OCDE 413

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley CD; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation Résultats: NOAEC 10000 ppm

#### ACETATE D'ETHYLE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 416

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (CD-1; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale Résultats: négatifs

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 414

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley) Voie d'exposition: Inhalation

Résultats: négatifs

## 2-BUTOXYETHANOL

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (CD-1; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL = 720 mg / kg pc / jour

Référence bibliographique: Heindel JJ, Gulati DK, Russel VS, Reel JR, Lawton AD et Lamb JC, Assessment of Ethylene Glycol Monobutyl and monophenol Ether toxicité pour la reproduction à l'aide d'un protocole d'élevage continu chez des souris suisses CD-1 (1990).

Effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité

PROPANE

Méthode: OCDE 413

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley CD; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation

Résultats: NOAEC (fertilité) 10 000 ppm

## ACETATE DE N-BUTYLE

Méthode: OCDE 416

Fiabilité: 1

Fabrite: 1 Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle) Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs) Résultats: négatifs, NOAEC (fertilité) = 750 ppm

# 4-METHYL-2-PENTANONE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 416

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (CD (SD); mâle / femelle)

# **INOX SPRAY**

Revision n. 2

du 19/02/2020

Imprimè le 19/02/2020

Page n. 22/32

Remplace la révision:1 (du: 14/03/2019)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: NOAEL 1000 ppm

## XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Crl-CD® (SC) BR; mâle / femelle) Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs) Résultats: négatifs, NOAEC (fertilité) = 500 ppm

Effets néfastes sur le développement des descendants

PROPANE

Méthode: EPA OPPTS 870.3700

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (VAF / Plus®, dérivé de Sprague-Dawley (CD®) Crl: CD® IGS BR)

Voie d'exposition: Inhalation (gaz)

Résultats: NOAEC (développement) 10 426 ppm

#### ACETATE DE N-BUTYLE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 414

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley) Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: positifs, NOAEC (développement) = 1500 ppm

## 4-METHYL-2-PENTANONE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 414

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: NOAEL 1 000 ppm

## XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 414

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley) Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs) Résultats: négatifs (développement)

## TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Peut irriter les voies respiratoires Peut provoquer somnolence ou vertiges

#### PROPANE

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

# ISOBUTANE

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

#### ACETATE DE N-BUTYLE

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance est classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

#### 4-METHYL-2-PENTANONE

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance est classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

## XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

#### BUTANE

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

#### ACETATE D'ETHYLE

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance est classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

#### 2-BUTOXYETHANOL

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

Organes cibles ACETATE DE N-BUTYLE

Système nerveux central.

4-METHYL-2-PENTANONE

Voies respiratoires.

ACETATE D'ETHYLE

Système nerveux central.

Voie d`exposition ACETATE D'ETHYLE

L'inhalation.

## TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

PROPANE

Méthode: OCDE 422

Fiabilité: 1

# **INOX SPRAY**

Revision n. 2

du 19/02/2020

Imprimè le 19/02/2020

Page n. 24/32

Remplace la révision:1 (du: 14/03/2019)

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (gaz) Résultats: NOAEC 16 000 ppm

#### ISOBUTANE

Sur la base des données disponibles et par le jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles en cas d'exposition prolongée ou répétée.

#### ACETATE DE N-BUTYLE

Méthode: EPA OTS 798.2650

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL = 125 mg / kg pc / jour

Méthode: EPA OTS 798.2450

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle) Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs) Résultats: négatifs, NOAEC = 500 ppm

#### 4-METHYL-2-PENTANONE

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 408

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL 250 mg / kg pc / j

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 451

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (F344 / N; mâle / femelle) Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: NOAEC 450 ppm

## XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 408

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Oral Résultats: négatifs

## BUTANE

Sur la base des données disponibles et par le jugement des experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles en cas d'exposition prolongée ou répétée.

#### ACETATE D'ETHYLE

Méthode: équivalente ou similaire à EPA OTS 795.2600

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Oral

Résultats: NOAEL 900 mg / kg pc / jour

Méthode: EPA OTS 798.2450

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Crl: CD®BR; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation Résultats: LOEC 350 ppm

2-butoxyéthanol

# **INOX SPRAY**

Revision n. 2

du 19/02/2020

Imprimè le 19/02/2020

Page n. 25/32

Remplace la révision:1 (du: 14/03/2019)

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 408

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs, NOAEL <69 mg / kg pc Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 453

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle) Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs) Résultats: négatifs, NOAEC <31 ppm

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 411

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: négatifs; NOAEL> 150 mg / kg pc / jour

## DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

# **RUBRIQUE 12. Informations écologiques**

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

#### 12.1. Toxicité

## XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)

LC50 - Poissons 2,6 mg/l/96h
EC50 - Crustacés 1 mg/l/48h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques 1,3 mg/l/72h
EC10 Algues / Plantes Aquatiques 0,44 mg/l/72h
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques 0,44 mg/l

## ACETATE DE N-BUTYLE

LC50 - Poissons 18 mg/l/96h
EC50 - Crustacés 44 mg/l/48h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques 397 mg/l/72h
EC10 Algues / Plantes Aquatiques 196 mg/l/72h
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques 196 mg/l

## 12.2. Persistance et dégradabilité

ACETATE DE N-BUTYLE

Facilement dégradable dans l'eau, 83% en 28 jours.

4-METHYL-2-PENTANONE

Biodégradable rapidement, 64% en 14 jours.

XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)

Dégradable rapidement dans l'eau, 98% en 28 jours

BUTANE

Dégradable rapidement dans l'eau.

ACETATE D'ETHYLE

Rapidement dégradable, 60% en 10 jours.

# **INOX SPRAY**

Revision n. 2

du 19/02/2020

Imprimè le 19/02/2020

Page n. 26/32

Remplace la révision:1 (du: 14/03/2019)

2-butoxyéthanol

Facilement dégradable.

ACETATE D'ETHYLE

Solubilité dans l'eau > 10000 mg/l

Rapidement dégradable

BUTANE

Solubilité dans l'eau 0,1 - 100 mg/l

Rapidement dégradable

2-BUTOXYETHANOL

Solubilité dans l'eau 1000 - 10000 mg/l

Rapidement dégradable

XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)

Solubilité dans l'eau 100 - 1000 mg/l

Dégradabilité: données pas disponible

**PROPANE** 

Solubilité dans l'eau 0,1 - 100 mg/l

Rapidement dégradable

4-METHYL-2-PENTANONE

Solubilité dans l'eau > 10000 mg/l

Rapidement dégradable

ACETATE DE N-BUTYLE

Solubilité dans l'eau 1000 - 10000 mg/l

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ACETATE D'ETHYLE

Coefficient de répartition

: n-octanol/eau 0,68 BCF 30

**BUTANE** 

Coefficient de répartition

: n-octanol/eau 1,09

2-BUTOXYETHANOL

Coefficient de répartition

: n-octanol/eau 0,81

XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)

Coefficient de répartition

: n-octanol/eau 3,12

BCF 25,9

**PROPANE** 

Coefficient de répartition : n-octanol/eau 1.09

4-METHYL-2-PENTANONE

Coefficient de répartition : n-octanol/eau 1,9

ACETATE DE N-BUTYLE

Coefficient de répartition
: n-octanol/eau 2,3
BCF 15,3

12.4. Mobilité dans le sol

XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)

Coefficient de répartition

: sol/eau 2,73

4-METHYL-2-PENTANONE

Coefficient de répartition

: sol/eau 2,008

ACETATE DE N-BUTYLE

Coefficient de répartition : sol/eau < 3

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

## 12.6. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

## RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

ISOBUTANE

## **INOX SPRAY**

Revision n. 2

du 19/02/2020

Imprimè le 19/02/2020

Page n. 28/32

Remplace la révision:1 (du: 14/03/2019)

Conformité aux réglementations locales, par ex. incinération par torchage.

Aucun numéro de clé de déchet selon la liste européenne des types de déchets ne peut être attribué à ce produit, car cette classification est basée sur l'utilisation (non encore déterminée) pour laquelle le produit est destiné au consommateur.

Le numéro de clé des déchets doit être déterminé conformément à la liste européenne des types de déchets (décision sur la liste des types de déchets de l'UE 2000/532 / CE) en collaboration avec la société d'élimination / le producteur / l'autorité officiel.

#### 4-METHYL-2-PENTANONE

Élimination du produit: détruire le produit par incinération (conformément aux réglementations locales et nationales).

#### RUTANE

Aucun numéro de clé de déchet selon la liste européenne des types de déchets ne peut être attribué à ce produit, car cette classification est basée sur l'utilisation (non encore déterminée) pour laquelle le produit est destiné au consommateur.

Le nombre de documents de bureau conformément à la liste européenne des types de décors (décision sur la liste des types de ponts de l'UE 2000/532 / CE) en collaboration avec l'entreprise d'élimination / production «autorité officielle.

#### ACETATE D'ETHYLE

Jeter comme déchet dangereux. Récupérez ou recyclez si possible. Sinon incinération. Éliminer conformément aux endroits locaux.

Élimination du récipient: vider complètement le récipient. Les contenants vides peuvent contenir des résidus hautement inflammables. Ne pas couper, broyer, perforer, souder ou éliminer les conteneurs à moins que des précautions adéquates ont été prises contre ce danger. Ne retirez pas les étiquettes des contenants avant de les avoir netyées. Envoi vers récupération de tambour ou récupération de métal.

#### 2-butoxyéthanol

Jeter comme déchet dangereux. Récupérez ou recyclez si possible. Sinon incinération. Éliminer conformément aux réglementations locales.

## **RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport**

#### 14.1. Numéro ONU

ADR / RID, IMDG, 1950

IATA:

## 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: AEROSOLS IMDG: AEROSOLS

IATA: AEROSOLS, FLAMMABLE

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID: Classe: 2 Etiquette: 2.1

IMDG: Classe: 2 Etiquette: 2.1

IATA: Classe: 2 Etiquette: 2.1



# 14.4. Groupe d'emballage

ADR / RID, IMDG,

IATA:

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID: NO IMDG: NO

# Revision n. 2 Meccanocar Italia S.r.l. du 19/02/2020 Imprimè le 19/02/2020 **INOX SPRAY** Page n. 29/32 Remplace la révision:1 (du: 14/03/2019) IATA: NO 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Quantités ADR / RID: HIN - Kemler: --Code de Limitées: 1 L restriction en tunnels: (D) Special Provision: -IMDG: EMS: F-D, S-U Quantités Limitées: 1 L IATA: Cargo: Quantitè Mode maximale: d'emballage: 150 Kg 203 Pass.: Quantitè Mode maximale: 75 d'emballage: 203 Kg A145, A167, Instructions particulières: A802 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Informations non pertinentes RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE : P3a Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006 <u>Produit</u> **Point** 40 Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH) Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage supérieur à 0,1%. Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH) Aucune Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012 Aucune Substances sujettes à la Convention de Rotterdam Aucune Substances sujettes à la Convention de Stockholm

#### Aucune

## Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange

des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

## **RUBRIQUE 16. Autres informations**

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Flam. Gas 1A Gaz inflammable, catégorie 1A

Aerosol 1 Aérosol, catégorie 1
Aerosol 3 Aérosol, catégorie 3

Flam. Liq. 2 Liquide inflammable, catégorie 2
Flam. Liq. 3 Liquide inflammable, catégorie 3

Press. Gas Gaz sous pression
Press. Gas (Liq.) Gaz liquéfié

Acute Tox. 4Toxicité aiguë, catégorie 4Eye Irrit. 2Irritation oculaire, catégorie 2Skin Irrit. 2Irritation cutanée, catégorie 2

STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3

H220 Gaz extrêmement inflammable.H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H332 Nocif par inhalation.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Provoque une irritation cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou ver

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests

#### Revision n. 2 Meccanocar Italia S.r.l. du 19/02/2020 Imprimè le 19/02/2020 **INOX SPRAY** Page n. 31/32 Remplace la révision:1 (du: 14/03/2019)

- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatile
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

## BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

- 1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
- 2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)

- 3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP) 4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
- 6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
- 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP) 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
- 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
- 10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
- 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
- 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
- 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
- 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP) 15. Règlement (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
- 16. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
- The Merck Index. 10th Edition Handling Chemical Safety
- INRS Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

## Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP, sauf autres indications figurant dans les sections 11 et 12.

Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 2
	du 19/02/2020
INOX SPRAY	Imprimè le 19/02/2020
	Page n. 32/32
	Remplace la révision:1 (du: 14/03/2019)
02 / 03 / 08 / 09 / 10 / 11 / 12 / 13 / 15 / 16.	
02/03/06/09/10/11/12/13/13/16.	